

DE QUI LA SOCIÉTÉ CIVILE DOIT-ELLE ÊTRE L'ALLIÉE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ?

Tryphon BONGA,
P.S.S., Prêtre du
diocèse d'Idiofa,
il est membre de
la Compagnie des
prêtres de Saint
Sulpice. Docteur
en philosophie, il
est actuellement
formateur et
professeur au Grand
séminaire Saint
Sulpice en France
où il assure les cours
de Métaphysique, de
philosophie politique
et morale ainsi que le
cours de latin.
bongatryphon@
yahoo.fr

Dans un contexte où les débats politiques se polarisent à l'évidence sur les positions de la majorité au pouvoir et de l'opposition politique, il nous a paru important de nous demander s'il n'était pas urgent de convoquer un troisième acteur non moins important de la vitalité de notre jeune démocratie, lequel acteur semble s'ignorer ou est tout simplement mis de côté alors que son dynamisme est censé non seulement tempérer l'égoïsme des uns et des autres mais qu'il doit surtout se poser en force de propositions. Cet acteur incontournable est la société civile. Si celle-ci a des interlocuteurs auxquels elle doit sans cesse faire face, elle a cependant un véritable et principal allié dont elle ne peut pas se détourner au risque de perdre complètement son identité et, donc, de plonger le pays dans un état de non droit et de non démocratie.

Cette réflexion intervient au moment où la RD Congo s'apprête à amorcer un tournant décisif de son histoire, à savoir les troisièmes élections législatives et présidentielles. Dans ce contexte, il est un acteur important qui semble s'ignorer ou dont on parle très peu : le rôle de la société civile.

Quelle est la place de la société civile dans un contexte où les débats se polarisent principalement sur la majorité au pouvoir et l'opposition ? Qui sont censés en faire partie et quelle est sa mission dans un pays qui prétend être un État de droit démocratique ? Voilà autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cet exposé subdivisé en trois parties. Après avoir déterminé la place qui revient en principe à la société civile dans un État de droit démocratique (I), nous préciserons ses différentes composantes ainsi que sa mission (II), puis nous terminerons par l'examen des interlocuteurs de la société civile en désignant son véritable et principal allié (III).

Comme on peut le remarquer, la question principale de notre thème rendra compte d'une tension permanente entre les principes qui régissent un État de droit démocratique et la pratique réelle en République démocratique du Congo.

Nous formulons l'hypothèse que la vitalité de la jeune démocratie de notre pays se joue principalement dans le dynamisme de la société civile dans toute sa diversité comme contre-pouvoir avec des projets alternatifs de société. Dans sa mission de jouer un rôle déterminant pour l'avancée démocratique en RD Congo, elle devrait également déjouer tous les pièges (calculs) politiques sinon l'avenir de notre pays s'avère incertain.

I. Pourquoi une société civile dans un État de droit démocratique ?

Il convient de préciser dès le départ que, partant de la vision de Hegel et Habermas, l'expression *société civile* a connu une évolution qu'il importe de signaler. Selon Hegel, ce concept se résume par un système des besoins, c'est-à-dire un système du travail social et de circulation des marchandises propre à l'économie de marché¹. Dans la conception hégélienne, la société civile revêt un aspect uniquement économique et elle concerne la régulation des marchés de travail, des capitaux et des biens. Par contre, pour J. Habermas, la société civile est constituée de tous les groupements qui fonctionnent en dehors du circuit étatique et économique. Ces groupements, comme nous le verrons, ont une *base bénévole* et s'enracinent sur les structures de la communication de l'espace public.

Il est important de souligner que la présence de la société civile dans un État de droit démocratique consacre le principe de séparation entre l'État et la société dans les États modernes² et fait partie des cinq principes constitutifs de l'État de droit démocratique³. Ce principe veut que celui qui gouverne ne soit pas en même temps juge et partie. Par la séparation entre l'État et la société civile, on entend mettre en lumière le fait qu'en face du pouvoir qui gère l'État, il y a un contre-pouvoir qui a pour mission de former de manière informelle l'opinion et la volonté politiques des citoyens. La finalité est d'amener ceux-ci à influencer sur les

1 G.W.F. HEGEL, *Philosophie du droit* (III^e partie), Berlin, 1821. .

2 Le terme *Moderne* est à comprendre au sens donné par les Lumières. La *Modernité* dans ce contexte signifie le fait de ne pas recourir à une autorité quelle que soit pour légitimer une décision ou pour valider un choix.

3 Dans *Droit et démocratie*, en plus du principe de séparation entre l'État et la société, J. Habermas énumère le principe de souveraineté populaire, celui de la protection juridique complète des citoyens et celui de l'égalité de l'administration et du contrôle parlementaire.

décisions de l'État ou même à proposer des projets de société alternatifs. Dans la perspective de J. Habermas, il n'y a pas véritablement d'État de droit démocratique tant que le pouvoir n'a pas en face de lui une société civile *dynamique, vivace et active*. Car tout État de droit démocratique doit comporter nécessairement deux pôles majeurs, à savoir la sphère institutionnelle constituée du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, d'une part et, d'autre part, la sphère non institutionnelle ou informelle que constitue la société civile. À en croire l'auteur de *Droit et démocratie*,

Les processus de communication et de décision du système politique constitutionnel se situent sur l'axe centre-périphérie, (ils) sont structurés par un système d'écluses, et caractérisés par deux façons différentes de traiter les problèmes. Le cœur du système politique, poursuit-il, se compose de systèmes institutionnels bien connus : Administration (gouvernement inclus), Justice, et institutions de formation démocratique de l'opinion et de la volonté (organismes parlementaires, élections politiques, concurrence des partis, etc.). Ce centre, qui se distingue d'une périphérie ramifiée à la fois en fonction de sa compétence formelle à prendre des décisions et en fonction de ses prérogatives effectives, est donc structuré de façon 'polyarchique'⁴.

En d'autres termes, toute politique constitutionnelle, c'est-à-dire démocratique, comporte aussi bien le centre institutionnel que la périphérie que représente la société civile. Il n'y a pas l'un sans l'autre.

À partir de ces quelques indications que nous suggère J. Habermas concernant les sphères constitutives de l'État constitutionnel, on peut légitimement se demander de quel côté place-t-on l'opposition politique. Cela pourrait clarifier la situation qui prévaut souvent en République démocratique du Congo.

À y regarder de très près, l'opposition est une des composantes des institutions formatrices de l'opinion et de la volonté. Elle participe de la logique de *la concurrence des partis* qui fait partie du jeu démocratique ; elle cherche à conquérir le pouvoir et à le conserver aussi longtemps que possible si elle l'acquiert. Ce n'est donc pas sur une base bénévole comme nous l'avons souligné au sujet de la société civile.

L'une des erreurs récurrentes qui s'observe dans les débats politiques de notre pays est de donner un chèque en blanc à l'opposition politique et d'ignorer complètement la société civile. Nous pensons plutôt que, sans émettre un jugement de valeur, l'opposition politique est à mettre au même niveau que le parti au pouvoir étant donné que les deux poursuivent les mêmes objectifs : la conquête ou le maintien

4 J. HABERMAS, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997, p. 382.

au pouvoir. Plusieurs raisons militent pour cette affirmation qui veut que l'opposition et le pouvoir soient au même niveau, mais nous n'en retenons que trois qui nous paraissent significatives en République démocratique du Congo.

En effet, sont chefs des partis politiques aussi bien dans l'opposition que dans le parti au pouvoir, ceux-là mêmes qui les ont créés. Dans ces partis, toute opinion contraire à celle du *président fondateur* du parti est souvent considérée comme un outrage qui est souvent sanctionné par une suspension ou une exclusion.

Dans un passé récent, les ministres, membres du gouvernement central, étaient des chefs des partis politiques. Ensuite, si l'on vérifie attentivement les divers prétendants à la magistrature suprême depuis 2006 (année des premières élections démocratiques après le coup d'État de 1965, neutralisant par le fait même l'expression démocratique), on se rendra compte que la plupart d'entre eux, sont des chefs des partis politiques. Or, il nous semble que l'exercice démocratique devrait trouver son enracinement au sein des partis politiques avant de s'étendre au niveau national. On peut se demander comment le dirigeant d'un parti qui n'a pas su incarner la démocratie au sein de son parti pourrait le faire à l'échelle nationale. Enfin, qu'il suffise d'observer le phénomène de débauchage dans les partis politiques depuis les années 1990⁵, toutes tendances confondues, pour mesurer combien ces allées et venues ne sont pas de nature à crédibiliser nos politiques aussi bien du pouvoir en place que de l'opposition. Ces débauchages sont souvent l'expression d'une classe politique en manque de repères ; certains privilégiant leurs intérêts égocentriques au détriment de ceux de la nation tout entière. Il s'ensuit que le déficit démocratique au sein des partis politiques est patent. Ce n'est donc pas en devenant président de la république qu'on s'improvise démocrate. Ce qui nous amène à conclure qu'entre le parti au pouvoir et l'opposition politique, la différence sur la vision de gouvernance n'est pas de nature mais plutôt de degré. Lorsque l'on est autocrate au sein de son parti politique, on le sera une fois qu'on assumera des plus hautes fonctions au sommet de l'État.

Pour s'en convaincre, l'un des tests rassurants auquel nos politiques devraient se soumettre serait d'accepter la contradiction dans la gestion de leurs propres partis respectifs. Qu'ils se confrontent à l'exercice démocratique au niveau du microcosme politique de leur parti avant de le faire au niveau du macrocosme national.

Après ces éléments sur la place de la société civile, examinons concrètement ceux qui en font partie et leur mission au sein de l'État de droit démocratique.

5 L'année 1990 (le 24 avril) marque officiellement la réouverture de notre pays au multipartisme démocratique après sa suspension en 1965 à la suite d'un coup d'État.

II. Les membres de la société civile et leur mission

C'est à J. Habermas que nous recourons de nouveau avant de voir ce qu'il en est dans le contexte de notre pays. Selon lui, font partie de la société civile : des Églises, des associations sportives et de loisirs, des clubs de débat, des forums et des initiatives civiques, des syndicats, des universités, des systèmes d'assurance, des représentations corporatives, des associations de bienfaisance, des chambres professionnelles, etc⁶. Cette énumération rend compte de la diversité de la société civile. Elle ne se réduit pas majoritairement à l'Église catholique ou aux Églises comme c'est souvent le cas en République démocratique du Congo. Les raisons du mutisme des autres membres de la société civile devraient être recherchées. Serait-ce par ignorance, par une volonté de politisation ou tout simplement par une espèce de *complexe Ponce Pilate* qui se traduirait par une incapacité de prendre position et de se décider ?

La mission principale de la société civile, dans un État de droit démocratique, est la formation informelle de l'opinion et de la volonté politiques des citoyens. Par la formation, les citoyens s'émancipent de l'ignorance ou de l'aveuglement, des clichés ou stéréotypes naturels ou psychologiques pour accéder à la vérité de ce qui doit être leur vie sociopolitique et économique. Ce qui suppose que la société civile détecte les problèmes qui se posent et les répercute au niveau de la sphère publique. Ainsi par cette éducation de leur volonté et de leur opinion politiques, les citoyens seront capables de ne pas fonder leur conduite politique sur des opinions reçues ou sur des préférences subjectives de nature à compromettre le vivre-ensemble.

La société civile de notre pays peine à se démarquer des forces politiques en place. Elle ne sera vraiment dynamique et vivante que lorsqu'elle sera capable d'influer sur les débats au sein de l'espace public et de proposer des contributions alternatives au pouvoir qui ne produit pas la majorité du savoir ; il n'en a d'ailleurs pas a priori le monopole. Pour le dire autrement, la société civile ne sera crédible et forte que lorsqu'elle sera capable « d'agir, à travers ses propres opinions publiques, sur les organismes parlementaires (et sur les tribunaux), et de contraindre le système politique à les mettre en œuvre dans le cycle du pouvoir officiel⁷ ». Nous pensons que, dès qu'une situation de crise s'installe dans notre pays, tous les acteurs de la société civile unis peuvent assumer un rôle actif et riche de nature à la déboucher car, en

6 Cf. J. HABERMAS, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. Marc de Launay, Paris, Payot, 1988, p. XXXI-XXXII (Préface). Lire aussi *Droit et démocratie*, op. cit., p. 382.

7 J. HABERMAS, *Droit et démocratie*, p. 400.

principe, ils ont la capacité de percevoir, d'identifier et de répercuter la gravité des problèmes sur la nation tout entière.

J. Habermas, pour ne prendre que cet exemple, montre que, dans l'histoire récente de l'humanité, toutes les grandes et graves questions ont reçu un grand écho grâce à la société civile : partant de « la spirale du réarmement nucléaire, aux risques inhérents à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, à d'autres installations techniques de grande envergure ou à des expériences scientifiques comme la recherche génétique, aux menaces écologiques qui frappent un équilibre naturel trop sollicité (mort des forêts, pollution de l'eau, disparition de certaines espèces animales, etc.), à l'appauvrissement dramatique du tiers-monde et aux problèmes de l'ordre économique mondial, aux thèmes du féminisme, à l'immigration croissante avec, pour conséquence, une composition ethnique et culturelle différente de la population, etc., tous les grands thèmes des dernières décennies, dit-il, en fournissent la preuve. Presque aucun de ces thèmes n'a été introduit par les représentants de l'appareil de l'État, des grandes organisations ou des systèmes fonctionnels de la société. Ils ont bien plutôt été lancés par les intellectuels, les personnes concernées, les experts engagés..., les 'avocats' autoproclamés, etc. De cette périphérie extérieure, les thèmes pénètrent dans les revues et les associations, les clubs, les groupements professionnels, les académies, les universités, etc., qui s'y intéressent⁸ ». C'est dire combien les acteurs de la société civile sont capables de changer le cours des choses dans notre pays s'ils sont actifs. Ce n'est pas forcément l'appareil étatique, ni l'opposition politique, encore moins des grandes organisations comme l'Organisation des Nations-Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, etc. qui viendront changer les choses à notre place.

À ce sujet, il convient de saluer le rôle actif de l'Église catholique depuis l'accession de notre pays à l'indépendance. L'Église catholique s'est souvent engagée à servir la cause des sans-voix et s'est souvent placée en interlocutrice crédible des institutions officielles. À travers ses messages, elle s'est toujours préoccupée du sort du peuple. Mais on doit en même temps reconnaître qu'elle ne peut pas se substituer à ceux qui doivent agir ou à tous les autres acteurs qui sont censés jouer leur rôle. Faute de voir tous les acteurs de la société civile agir efficacement, nous aurions souhaité au moins voir les autres églises ou confessions religieuses s'activer pour l'intérêt général de la République démocratique du Congo.

8 J. HABERMAS, *Droit et démocratie*, pp. 408-409.

Plus inquiétantes nous paraissent l'invisibilité et la démission des autres groupements de la société civile qui émettent des signaux et donnent des impulsions trop faibles pour déclencher des délais raisonnables des processus de réorientation des décisions déjà engagées par les tenants du pouvoir. Des intellectuels et des universités de notre pays qui devraient être au premier plan comme acteurs et lieux de la réflexion et des propositions à faire sont devenus invisibles. Cela soulève de sérieuses réserves quant à la capacité de nos milieux universitaires à mener des réflexions de fond sur l'avenir du pays. On ne peut pas imaginer que notre pays change sans la force des idées. Or c'est de ces milieux que sortiront les futurs dirigeants du pays qui sont censés le transformer. Et les idées qui doivent révolutionner notre pays ne devront pas être des produits importés (au risque d'être en décalage avec les réalités internes) ; elles doivent être produites à partir de notre contexte sociopolitique, culturel et économique. Il est donc temps que nos universités et institutions supérieures sortent des sentiers battus pour produire une réflexion originale qui prenne substantiellement en compte les réalités de notre pays.

Par ailleurs, que faut-il faire au cas où les protestations civiques de la société civile ne seraient pas prises en compte par le pouvoir politique ? Faut-il recourir à la violence ou à la lutte armée ? L'expérience montre que la violence n'engendre que la violence. Il nous semble que, dans un État qui prétend être un État de droit démocratique, il n'y a guère de place pour la violence ni pour la lutte armée. Nous ne préconisons donc pas la voie de la violence comme voie de sortie de toute forme de crises sociopolitiques. Notre pays, qui est devenu un des champs d'expérimentation des armes fabriquées ailleurs dans le monde, n'a que faire de la violence sous toutes ses expressions. Nous ne pensons pas non plus que des actes de vandalisme comme ceux qu'on a connus ces dernières années soient la bonne voie pour se faire entendre car dans un État de droit ce n'est pas la force des muscles ou des canons qui doit prendre le dessus sur le débat ou la discussion.

Selon Habermas, il existe un moyen ultime auquel il faut recourir pour amener le pouvoir à prendre en considération les revendications qui lui sont adressées. C'est la *désobéissance civile* qu'il importe d'expliquer pour éviter toute confusion possible. En effet, le moyen permettant « à la fois de faire entendre puissamment et de conférer une influence politico-journalistique aux arguments oppositionnels, est constitué par les actes de désobéissance civile, qui nécessitent un haut degré d'explication. De tels actes de transgression symbolique et non violente des règles se comprennent comme l'expression d'une protestation

contre des décisions qui engagent et qui, malgré leur genèse légale, sont, aux yeux des acteurs, illégitimes compte tenu des principes de la constitution⁹ ». Il importe de comprendre l'expression désobéissance civile comme une expérience limite. Elle ne récuse pas la médiation du droit ; elle rappelle au contraire la dimension du droit et on n'y recourt que lorsque les citoyens veulent absolument que l'État de droit garde tout son potentiel de traduction du droit dans les actes. Les actes de la désobéissance civile consistent à transgresser de manière symbolique et non violente les décisions qu'on dirait légalement correctes, mais qui sont illégitimes du point de vue des acteurs de la société civile parce qu'elles ne respectent pas les prescrits de la Constitution.

Nous ne pouvons pas terminer l'examen de ce point sans nous demander la raison pour laquelle le pouvoir et l'opposition recourent le plus souvent à la médiation extérieure pour résoudre leurs divergences alors qu'il existe à l'intérieur du pays des mécanismes de résolution des conflits et une société civile pouvant les départager.

À ce propos, plusieurs hypothèses peuvent être évoquées, mais nous en retenons trois : soit la société civile est jugée tellement partisane qu'elle ne peut se constituer en médiation crédible, soit que la classe politique n'est pas vraiment mature pour affronter ses propres défis internes, soit ce sont des enchères montées d'ailleurs pour tester la capacité de nos politiques à surmonter leurs divergences.

Quelle que soit la réponse à donner à cette question, il convient de souligner que la RD Congo est l'un des rares pays africains, à côté peut-être du Soudan du Sud récemment indépendant, à créer des situations-catastrophes quitte à montrer à la face du monde qu'elle est incapable de les résoudre par elle-même. En témoigne le nombre impressionnant des médiateurs des crises de notre pays depuis les années 1990 en commençant par Abdoulaye Wade jusqu'à Edem Kodjo en passant par Lakdar Bahimi, Nelson Mandela, Masiré, etc. pour ne citer que ceux-là. La RD Congo serait-elle en passe de remporter la médaille de terrain d'expérimentation des médiateurs (facilitateurs) internationaux ? Notre pays manquerait-il vraiment de ressources humaines crédibles pour affronter ses diverses crises ? Quel est le pays du monde le plus qualifié ayant des machines à fabriquer des médiateurs ou facilitateurs crédibles pour la République démocratique du Congo ?

Il n'en existe nulle part. C'est un leurre que de croire à une neutralité absolue d'un médiateur ou facilitateur. Mais le fait le plus affligeant est que nos politiques ont démontré à la face du monde leurs limites et leur *minorité*¹⁰. Il importe de reconnaître que la crédibilité

9 J. HABERMAS, *Droit et démocratie*, op. cit., p. 410.

10 Le terme *minorité*, ici, prend le sens que lui donne Kant dans *Qu'est-ce que les Lumières*, c'est-à-dire l'incapacité d'oser penser par soi-même.

de notre classe politique reste sujette à caution. Son *renouvellement* et sa *réforme* profonde et radicale sont une nécessité urgente sinon nous ne cesserons d'être la risée des « voisins » et du monde.

Après avoir déterminé les différents acteurs de la société civile et la mission qui incombe à celle-ci, précisons ses interlocuteurs et le mode de collaboration entre eux.

III. Les destinataires de la société civile et son véritable et principal allié

Comme nous l'avons annoncé en introduction de notre réflexion, sans le dynamisme ni la vivacité de la société civile comme contre-pouvoir, la RD Congo court le risque d'une implosion à cause de petits calculs de politique politicienne de ses propres fils et filles.

Il est évident que le premier destinataire de la société civile est le pouvoir politique en place et, indirectement, l'opposition politique dans la mesure où celle-ci a comme finalité de conquérir le pouvoir.

En théorie, lorsqu'un parti ou une majorité accède au pouvoir par la voie démocratique, il doit convaincre par la mise en œuvre du projet de société soumis au peuple et qui en a reçu l'assentiment (même si, souvent en Afrique, on fait plus le choix des personnes que celui du projet de société). Les tenants du pouvoir devraient démontrer qu'ils n'ont pas accédé au pouvoir par défaut. L'une des tâches qui leur incombe est de former le peuple, son opinion¹¹ et sa volonté politiques pour qu'il prenne une part active à la vie nationale. Il ne s'agit pas avant tout d'égrener tout une série de propositions idéologiques — dont on sait à l'avance qu'elles sont irréalisables — pour capter l'adhésion massive de la population mais de faire preuve de bonne foi à l'égard du peuple qui leur a accordé son suffrage. Un pouvoir qui n'est plus capable d'éduquer et de former ses citoyens est un pouvoir en faillite ; il navigue à vue car il ne sait pas d'où l'on vient et où l'on va. L'éducation de la population n'est pas un exercice conjoncturel du gouvernement ; elle doit être permanente et régulière. Ainsi, lorsque le peuple est régulièrement éduqué, formé et informé, il peut, en connaissance de cause, adhérer ou non à l'action de son gouvernement.

Nous estimons que le gouvernement de notre pays dispose de ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour assurer cette mission auprès de la population. Les médias tels que la radio, la télévision, la presse écrite peuvent être mis à contribution pour organiser régulièrement des émissions formatrices de l'opinion et de la

11 Alexis de Tocqueville signale que la puissance nouvelle du collectif à travers le règne de l'opinion constitue des traits des sociétés modernes à côté de l'égalité. Cf. *De la démocratie en Amérique*, vol. II, 1840.

volonté politiques des citoyens plutôt que de formater ceux-ci avec des publicités manipulatrices. Sans éducation de la population en général et de la jeunesse en particulier, les différents gouvernements de notre pays buteront à susciter un front républicain pour contrer tous les maux qui rongent notre société.

Rappelons qu'au lendemain de l'écroulement du mur de Berlin et avec le discours de la Baule¹², une certaine opposition s'est investie dans le travail d'éveil et de réveil de la population aux enjeux démocratiques et a suscité beaucoup d'espoir. Cependant, elle s'est vite engluée dans des contradictions et le manque de cohérence avec sa ligne idéologique. Depuis lors, l'opposition politique congolaise se distingue plus par des joutes verbales que par un projet de société et un comportement politique cohérents.

Nous avons déjà signalé le phénomène de débauchage politique. Qu'il nous suffise à présent de souligner le fait que, le plus souvent, comme le pouvoir en place, l'opposition réduit la démocratie aux scrutins électoraux alors que la démocratie s'incarne aussi par une forme de société qui prend en compte les mœurs, les croyances, les liens interpersonnels, etc. Concrètement, il s'agit de montrer par exemple comment, dans les liens entre personnes au quotidien, chaque citoyen est capable d'accepter une opinion, des habitudes ou des croyances différentes des siennes. C'est à ce niveau élémentaire qu'on doit déjà s'exercer à la démocratie. Or l'opposition politique néglige ce travail d'éducation et de formation en amont permettant à la population d'opérer des choix utiles et judicieux pour ne se focaliser que sur les élections comme si celles-ci étaient une fin en soi.

On attend, entre autres, de l'opposition politique qu'elle forme le peuple de manière à faire un usage public de sa raison, de « contraindre le pouvoir de se justifier face à une opinion publique » qui a besoin de voir clair dans la gestion de la chose publique. Cet usage public de la raison permettra au peuple de se constituer en un aiguillon critique des discours manipulateurs et il pourra démêler les intérêts privés ou particuliers de l'intérêt général qui investissent la sphère publique. À défaut de réaliser tout ce travail de formation et d'éducation qui relève de ses attributions dans la logique de la concurrence des partis, l'opposition politique fait un aveu de faiblesse en surfant sans cesse sur des peurs ancestrales telles que la misère, la pauvreté ou l'insécurité

12 Le discours de la Baule fut adressé le 20 juin 1990 par le président français François Mitterrand aux présidents africains. À cette occasion, il rappelait que le vent qui a soufflé en Europe de l'Est devrait souffler de manière inévitable dans les pays du Sud, établissant par le fait même un lien indissociable entre la démocratie et le développement. Ainsi l'aide de la France en Afrique fut conditionnée par des progrès en matière de démocratie et de bonne gouvernance. Cf. Wikipédia : Mitterrand et le discours de la Baule, consulté le 18 juillet 2016 à 11h06.

— qui sont justifiées — afin de se constituer une base électorale ou de se faire des admirateurs au sein du peuple. Ce qui fait cruellement défaut à l'opposition politique est de dire comment collectivement les Congolais doivent faire face aux maux qui rongent le pays, comment tous ensemble ils seront capables de protéger leur beau pays.

Face à la défaillance aussi bien du pouvoir en place que de l'opposition politique, la société civile a une parole forte à proposer, voire un boulevard devant elle pour être une alternative crédible car elle n'est pas censée être animée par le virus partisan des partis politiques. Cette parole forte ne consiste pas principalement à prendre le pouvoir, mais à parler avec *dignité* et *vérité* au peuple congolais.

Avec *dignité*, c'est-à-dire que la société civile assume pleinement ses responsabilités en jouant son rôle notamment par la participation aux débats démocratiques aux côtés de ses deux principaux interlocuteurs tout en formant le peuple aux enjeux politiques du pays.

Avec *vérité*, c'est-à-dire que la société civile ne va pas recourir à un discours tactique, politicien, préoccupé avant tout de son effet, mais à un discours préoccupé avant tout de la vérité profonde de la situation des compatriotes. Non seulement la société civile décline les appels du pied tant du pouvoir que de l'opposition mais qu'elle peut désigner les vrais ennemis du peuple. Ceux-ci ne sont pas uniquement des puissances ou États extérieurs qui nuisent au bien-être et aux intérêts de notre nation mais aussi ses propres fils ou filles qui bradent l'intérêt supérieur de la nation au nom de leurs intérêts privés et égoïstes. Ce sens de vérité est bien identifié dans le message du 24 juin 2016 de la Conférence épiscopale du Congo, notamment en ses points 1, 2 et 12 où les évêques interpellent la responsabilité des acteurs politiques, assument leur rôle d'accompagner les acteurs politiques de toutes tendances à s'acquitter de manière consciencieuse de leur mission d'être au service du bien commun et enfin leur appel direct au gouvernement de la république et aux acteurs politiques.

Par conséquent, le principal allié de la société civile n'est ni le pouvoir ni l'opposition dont le seul but est de conquérir le pouvoir ou de le maintenir. Son véritable et principal allié est *le peuple*. Que la société civile ne se méprenne pas. Ses deux principaux destinataires ou interlocuteurs parlent aussi du peuple mais il ne s'agit pas du même *peuple*. Ils donnent souvent à ce mot une connotation différente de la sienne. Ainsi le *peuple* change de contenu sémantique selon qu'il s'agit du pouvoir ou de l'opposition et de la société civile. Pour ces deux composantes, en effet, le peuple est le marche-pied dont ils se servent pour accéder au pouvoir ou pour le conserver alors que la société civile

joue plutôt un rôle *acoustique* pour le peuple dans la mesure où elle prête sa voix aux causes et catégories sous-représentées ou tout simplement ignorées. La société civile fait corps avec le peuple dont elle se fait le porte-parole crédible. La cause du peuple doit ou devrait être toujours la sienne sinon son identité sera remise en question. Il importe qu'elle soit consciente de sa mission décisive pour l'avenir du pays et qu'elle capitalise cet atout. Pour cela, elle devrait être davantage très présente au niveau de toutes les couches sociales et donner une âme nouvelle à ceux que le corps politique exclut (méprise).

Cependant, reconnaissons-le, l'une des fragilités que court la société civile est son manque de ressources matérielles et financières pour réaliser ses actions. Cette situation pourrait l'affaiblir et la faire inféoder soit au pouvoir en place soit à l'opposition politique. Or une société civile qui est sous tutelle et, donc, non indépendante, cesserait d'être une caisse de résonance des problèmes touchant le peuple. Ainsi, cesse aussi l'existence de l'État de droit démocratique car la ligne de démarcation entre le pouvoir et la société n'existera plus. Notre pays court actuellement ce danger vu le manque de signaux et d'impulsion forts d'une bonne partie de la société civile. Certaines de ses déclarations en demi-teinte, pour des raisons inavouées, ne sont pas de nature à rassurer le peuple ; elles pourraient compromettre l'avenir de notre jeune démocratie.

Conclusion

Nous sommes parti d'une interrogation portant sur ce qu'est et devrait être le véritable et principal allié de la société civile en République démocratique du Congo en ce tournant décisif de son histoire. Pour répondre à cette question il nous fallait, au préalable, rappeler que l'existence de la société civile comme entité en dehors de la sphère institutionnelle répondait aux exigences mêmes de l'État constitutionnel qui suppose inévitablement la séparation nette entre l'État et la société. Ensuite, nous avons déterminé les acteurs qui sont censés faire partie de la société civile ainsi que leur mission pour finir, enfin, par indiquer les interlocuteurs de la société civile qui sont différents de son véritable et principal allié, à savoir le peuple.

Il reste que les mois ou années à venir nous diront si la société civile de notre pays aura tenu à garder sa position de neutralité et à s'imposer comme une force de propositions face à une classe politique que d'aucuns qualifient, à juste titre, de mineure, souvent mue par des intérêts obscurs et égocentriques. ■